

# Comment réparer la démocratie américaine ?

**Laurence Nardon**

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE 2021/2 Été**, PAGES 123 À 135

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

**ISSN 0032-342X**

**ISBN 9791037303080**

**DOI 10.3917/pe.212.0123**

**Date de mise en ligne : 09/06/2021**

**Article disponible en ligne à l'adresse**

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2021-2-page-123?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Comment réparer la démocratie américaine ?

Par Laurence Nardon

Laurence Nardon est chercheuse et dirige le programme Amérique du Nord de l'Ifrl.

La fin de la présidence Trump a témoigné à la fois de la force des institutions et de leur fragilité. Le jeu politique américain est miné par au moins trois éléments : le poids de l'argent dans le processus électoral ; l'hystérisation du débat sur les divers médias ; le dérèglement du système électoral : inégalité du poids des votes, multiplication des entraves au vote lui-même. Les démocrates souhaitent réformer le système mais il n'est pas sûr qu'ils en aient les moyens institutionnels.

politique étrangère

Rédigée à Philadelphie au cours de l'été 1787, la Constitution américaine visait à établir un système politique alors inédit : la première république de l'époque contemporaine<sup>1</sup> allait mettre en application les principes de la démocratie élaborés pendant le siècle des Lumières. Faisant face à un monde occidental encore presque totalement constitué de monarchies<sup>2</sup>, les Pères fondateurs américains n'avaient qu'une hantise : celle qu'un futur président refuse de rendre le pouvoir à la fin de son mandat pour se transformer en roi, voire en tyran, et transmette après lui le pouvoir à ses enfants. C'est pourquoi le pouvoir exécutif aux États-Unis a été entouré dès l'origine de contre-pouvoirs puissants : le Congrès, le pouvoir judiciaire, ainsi que la structure fédérale qui laisse aux États des prérogatives majeures vis-à-vis de la capitale.

Les événements du 6 janvier 2021 peuvent être interprétés comme la victoire de ce système institutionnel mis en place voici près de 250 ans.

1. Pour les historiens français, l'époque moderne va de la fin du Moyen Âge à la Révolution française. Elle est suivie de l'époque contemporaine. Les autres disciplines ou les historiens d'autres pays ne suivent pas nécessairement ce découpage.

2. Parmi les exceptions, on peut citer les républiques de Venise, de Saint-Marin, des Provinces-Unies ou l'expérience corse (1755-1769).

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, l'accès au vote et la valeur des bulletins ne sont pas les mêmes pour tous les citoyens. Les réformes proposées par l'administration Biden pourront-elles être adoptées ?

### Les contre-pouvoirs à l'épreuve

À l'issue des élections présidentielles du 3 novembre 2020, le décompte des voix par État attribua la victoire au candidat démocrate Joe Biden. Le président sortant Donald Trump contesta aussitôt ces résultats, affirmant qu'une fraude électorale massive avait eu lieu, orchestrée par les démocrates. Ses partisans, aussi bien à la base que parmi les élus et responsables du Parti républicain, ainsi que les médias acquis à sa cause, reprirent sa thèse. Même si certains ont sans doute été sincèrement convaincus que l'élection leur avait été « volée », l'étude des faits prouve sans équivoque le contraire : les affirmations de Trump étaient un « grand mensonge », un « *big lie* »<sup>3</sup>.

De fait, des représentants de toutes les branches du pouvoir ont contesté la thèse de l'élection volée. Cette vérité éclate d'abord au sein de l'administration, la réfutation venant donc de l'intérieur même du pouvoir exécutif. Christopher Krebs, directeur de la Cybersecurity and Infrastructure Security Agency, agence dépendant du département de la Homeland Security, en charge de l'intégrité des élections, déclare ainsi que les élections de 2020 ont été « les plus sûres de l'histoire américaine ». Il est congédié par Trump le 17 novembre. De même, William Barr, ministre de la Justice (*Attorney General*), pourtant trumpiste dévoué jusqu'alors, atteste que son département n'a trouvé aucune preuve de fraude électorale susceptible de renverser le résultat des élections.

Pour ce qui est du pouvoir judiciaire, les tribunaux ont rejeté 61 des 62 recours contre le résultat des élections intentés par le camp républicain, aussi bien au niveau fédéral qu'à celui des États<sup>4</sup>. Deux d'entre eux ont même été jugés irrecevables par la Cour suprême, où siège pourtant une majorité de juges conservateurs, dont trois nommés par le président Trump. Les raisons invoquées vont de l'insuffisance de preuves à l'absence d'intérêt à agir. Certaines procédures ont été qualifiées d'incohérentes ou de fantaisistes.

3. L'expression « grand mensonge » est employée le 8 janvier par Joe Biden lors d'une interview télévisée, disponible sur : [www.youtube](http://www.youtube). C'est une référence très lourde de sens à une technique de propagande à la fois dénoncée et utilisée par le parti nazi.

4. L'unique recours accepté le fut par un juge de Pennsylvanie qui assura que les électeurs n'avaient que trois jours pour confirmer leur identité après avoir déposé leur bulletin. Voir W. Cummings, J. Garrison et J. Sergeant, « By the Numbers: President Donald Trump's Failed Efforts to Overturn the Election », *USA Today*, 6 janvier 2021, disponible sur : [www.eu.usatoday.com](http://www.eu.usatoday.com).

Du côté des États fédérés, le secrétaire d'État de Géorgie Brad Raffensperger, lui aussi républicain, a été harcelé par le président pour « trouver des voix » afin de renverser le résultat électoral dans son État<sup>5</sup>. Il est vrai que moins de 12 000 voix y séparaient les deux candidats. Raffensperger refusa toutefois d'obtempérer.

### *L'assaut du Capitole*

L'attitude du pouvoir législatif, quant à elle, a évolué. Dans les jours qui ont suivi l'élection, les élus se sont divisés suivant des lignes partisanses. Les démocrates affirmaient que leur candidat avait été élu, la majorité des républicains reprenant le mensonge de Trump ou refusant de se prononcer. Seuls quelques rares républicains modérés, au nombre desquels le sénateur de l'Utah Mitt Romney dans un tweet du 7 novembre, reconnaissaient publiquement la victoire de Biden.

Les événements se sont précipités le 6 janvier. Ce mercredi-là, à 13 heures, débute la certification des résultats électoraux par le Congrès, qui officialise au niveau fédéral les résultats communiqués par les 50 États. Il s'agit d'ordinaire d'une cérémonie sans enjeu particulier. Mais dans le contexte très tendu de cette transition hors norme, le pouvoir législatif prend alors position contre le président Trump, par la voix de deux personnages importants sur lesquels il comptait particulièrement. Au début de la séance, le chef des républicains au Sénat Mitch McConnell affirme que Biden est bel et bien le vainqueur des élections<sup>6</sup>. Le vice-président Mike Pence, agissant en tant que président du Sénat chargé d'annoncer les résultats des États, avait pour sa part publié une lettre le matin même annonçant qu'il ne sortirait pas de son rôle constitutionnel pour renverser les résultats, en dépit des demandes répétées du président.

De son côté, le président Trump avait convoqué ses partisans à Washington pour une manifestation intitulée Save America, qui débuta à 11 heures du matin. Aiguillonnés par des semaines de rhétorique agressive sur les médias conservateurs et les réseaux sociaux (dont le fil Twitter présidentiel), ces derniers se rassemblèrent sur l'Ellipse, parc public situé devant la Maison-Blanche, non loin du Congrès. Le président s'adressa à eux vers midi. Aux alentours de 13 heures, ils commencèrent à se diriger vers le Congrès où les forces de sécurité furent rapidement débordées.

5. Un échange téléphonique édifiant en date du 2 janvier fuita dans la presse : « Read the Full Transcript and Listen to Trump's Audio Call with Georgia Secretary of State », CNN, 4 janvier 2021, disponible sur : [www.edition.cnn.com](http://www.edition.cnn.com).

6. McConnell avait déjà affirmé la défaite de Trump au lendemain du vote des grands électeurs, intervenu le 14 décembre 2020.

De plus en plus violents (certains appelaient à « pendre Mike Pence<sup>7</sup> »), les émeutiers réussirent à pénétrer dans le bâtiment du Capitole vers 14 h 15. Le Sénat et la Chambre durent interrompre leurs séances pour mettre les élus à l'abri. Il faudra attendre, dans l'après-midi, l'arrivée de la police d'État de Virginie et de la Garde nationale, ainsi que l'instauration d'un couvre-feu dans la ville à 18 heures, pour que le Capitole soit de nouveau sécurisé. Entretemps, un policier et quatre manifestants ont trouvé la mort. Les sénateurs reprirent leurs travaux à 20 heures et les représentants à 21 heures. L'élection de Joe Biden fut certifiée par Mike Pence à 3 h 24 du matin.

L'épilogue de cette journée peut être interprété comme un signe de la solidité des institutions américaines, mais les événements n'en restent pas moins stupéfiants au regard de la tradition de décence politique qui semblait si fermement établie dans le pays. Comment en est-on arrivé là ? De fait, un dévoiement progressif de la vertu civique américaine a été engagé depuis plusieurs décennies, conduisant à un dérèglement des institutions. L'élection de Trump doit être vue comme un effet (certes multiplicateur) et non comme la cause de cette évolution.

### Trois maux de la démocratie américaine

#### *Le rôle de l'argent*

« Le gouvernement n'est pas la solution à notre problème, le gouvernement est le problème » : la phrase de Ronald Reagan dans son discours d'inauguration de 1981 résume la pensée économique qui a dominé aux États-Unis durant quarante ans.

Elle est fondée sur une vision de l'État comme étant à la fois inefficace et illégitime à agir pour le bien de la société. En corollaire, elle promeut l'individu comme agent autonome idéal dans la sphère économique. C'est le triomphe de la figure de « l'entrepreneur », générateur à la fois d'innovation, de croissance et de profit. Cette vision s'inscrit dans une philosophie politique très ancienne aux États-Unis, qui place la responsabilité individuelle au-dessus de tout. Pour le politiste Mark Lilla, les idées prônées par Reagan sont venues compléter dans le domaine économique l'individualisme de la vie privée développé à partir des années 1960 grâce aux divers mouvements de libération des mœurs<sup>8</sup>.

7. A. Parker *et al.*, « How the Rioters Who Stormed the Capitol Came Dangerously Close to Pence », *The Washington Post*, 15 janvier 2021, disponible sur : [www.washingtonpost.com](http://www.washingtonpost.com).

8. M. Lilla, « A Tale of Two Reactions », *The New York Review of Books*, 14 mai 1998, disponible sur : [www.nybooks.com](http://www.nybooks.com).

Concrètement, l'administration Reagan lança en août 1981 une réforme fiscale prévoyant une baisse d'impôt de 25 % sur trois ans, associée à une politique monétariste. De l'autre côté de l'échiquier politique, les *new democrats* adoptaient rapidement une vision économique similaire. Ainsi, c'est le président démocrate Bill Clinton qui devait abroger en 1999 la loi Glass-Steagall. Adoptée au lendemain de la crise de 1929, cette loi séparait les banques de dépôt des banques d'investissement, pour empêcher de nouvelles crises financières liées à la spéculation. L'abrogation de 1999 est considérée comme l'un des facteurs de la crise des *subprimes* qui éclata en 2007-2008.

Les réformes économiques libérales engagées à partir des années 1980 aux États-Unis n'ont cependant pas produit le « ruissellement » de richesse escompté sur l'ensemble de la société. De même que la croissance économique n'est pas advenue dans le système soviétique parce que la possibilité d'un enrichissement personnel licite y avait disparu, on peut dire que, dans le système américain mis en place sous Reagan, la sacralisation de l'enrichissement personnel l'a emporté sur la nécessité d'abonder au bien commun. À partir des années 1980, les infrastructures du pays commencent à se dégrader faute d'investissement public, et les inégalités économiques, qui se réduisaient depuis le New Deal des années 1930 et les réformes de la Great Society dans les années 1960, repartent à la hausse. À la veille de la crise financière de 2007, l'indice de Gini qui mesure ces inégalités avait retrouvé pour le pays son niveau de 1929<sup>9</sup>. La promesse de prospérité pour tous, qui formait la base du contrat social américain, semblait s'être évaporée. L'insécurité économique qui frappait les classes moyennes s'est traduite par une adhésion grandissante de l'opinion publique américaine aux thèses de la gauche du Parti démocrate, mais aussi, lors des présidentielles de 2016, au programme populiste de Donald Trump.

### Sacralisation de l'enrichissement personnel et insécurité économique

Au-delà des conditions économiques, cette évolution a eu des conséquences significatives dans la sphère sociale. Sous la poussée d'une vision du monde excessivement individualiste, les États-Unis connaissaient un détricotage du lien social. Comme le montre l'ouvrage *Bowling Alone* de Robert Putnam (2000), les Américains ne participent plus autant à la vie associative et connaissent un isolement croissant.

9. Selon les données de la Banque mondiale, l'indice de Gini pour les États-Unis, d'environ 35 dans les années 1970, est de 41,4 en 2018 (contre 32,4 pour la France).

Enfin, l'argent joue un rôle de plus en plus important dans la vie politique. Les efforts de régulation du financement des campagnes électorales réalisés dans les années 1970 (autour du *Federal Election Campaign Act* de 1972) ont été remis en cause par une série d'arrêts de la Cour suprême. La décision *Citizens United* de 2010 considère notamment que les contributions électorales des entreprises privées sont constitutives d'une forme de liberté d'expression. Elles ne peuvent donc être limitées par des plafonds de contribution<sup>10</sup>. Les sommes dépensées lors de chaque cycle électoral sont, en conséquence, en augmentation constante depuis 2010, transformant le pays en une véritable ploutocratie. Le Center for Responsive Politics, centre de recherche sur le financement de la vie politique, estime ainsi que l'ensemble des campagnes de l'année 2020 a coûté un total de 14,4 milliards de dollars – soit le double du chiffre de 2016<sup>11</sup>.

### *La responsabilité des médias*

Un deuxième dérèglement tient à la polarisation croissante du paysage médiatique américain. La multiplication des radios, chaînes de télévision, sites d'information en ligne et réseaux sociaux proposant des visions politiques tranchées, conjuguée à l'absence de grand média fédérateur, pousse l'opinion publique américaine à se radicaliser. Cette évolution porte une part de responsabilité dans le déclenchement des événements du 6 janvier.

Pendant la plus grande partie du xx<sup>e</sup> siècle, la presse américaine a respecté le Code éthique du journalisme, un texte rédigé en 1922 et qui impose à la fois « sincérité, vérité, exactitude » (article 4) et impartialité (article 5). En 1949 s'y ajoute la « doctrine de justice » (*fairness doctrine*), qui impose un code de déontologie aux programmes radiodiffusés. Emporté par l'élan dérégulateur des années Reagan, ce Code est abrogé en 1987. Les radios sont alors libérées de l'impératif d'égalité de temps de parole pendant les campagnes électorales et de l'obligation d'accorder des droits de réponse. De même, elles ne sont plus tenues de traiter de sujets d'intérêt local. Ce dernier point permet de distribuer sous licence (*syndication*) des contenus produits au niveau national. Les radios créent alors un nouveau type de format : les « *talk-shows* conservateurs<sup>12</sup> ». Ces émissions voient un présentateur conservateur commenter l'actualité pendant plusieurs heures (trois en moyenne), avec l'intervention d'invités ou

10. Z. Teachout, *Corruption in America: From Benjamin Franklin's Snuff Box to Citizens United*, Cambridge, Harvard University Press, 2014.

11. K. Evers-Hillstrom, « Most Expensive Ever: 2020 Election Cost \$14.4 Billion », 11 février 2021, disponible sur : [opensecrets.org](https://opensecrets.org).

12. S. Mort, « Les médias conservateurs dans la campagne de 2020 : un soutien unanime au président ? », *Potomac Paper*, n° 38, Ifri, décembre 2019, disponible sur : [www.ifri.org](https://www.ifri.org).

d'auditeurs. Le Rush Limbaugh Show est lancé en 1988 : diffusé par de nombreuses radios, il va connaître un grand succès sous la présidence Clinton, avec 20 millions d'auditeurs hebdomadaires.

La radicalisation du discours médiatique touche également la télévision. La chaîne d'information Fox News est créée en 1996. Si les journaux d'information et les émissions de la journée restent relativement objectifs, l'émission du matin Fox & Friends, et les *talk-shows* de soirée sont animés par des personnalités très à droite tels Laura Ingraham, Sean Hannity, Jeanine Pirro (*Judge Jeanine*) ou Tucker Carlson. De petites chaînes de télévisions aux contenus véritablement incendiaires apparaissent également, telles les chaînes du réseau hertzien Sinclair, créé en 1971, ou la chaîne câblée One America News Network (OANN), créée en 2013.

Certains sites d'information en ligne, enfin, s'inscrivent dans la mouvance d'extrême droite dite *alt-right*, comme le Drudge Report, le Gateway Pundit ou Breitbart, fondé en 2007 et dirigé un temps par l'ex-conseiller de Trump Steve Bannon. Plus à la marge du système, on trouve également le forum anonyme 4 Chan, alimenté par les « usines à trolls » russes. Ces différents sites ont une audience limitée, mais irriguent réseaux sociaux et médias conservateurs, qui reprennent peu à peu leurs *infox* et les théories du complot portées, par exemple, par le groupe QAnon. Le principe de liberté d'expression étant garanti par le premier amendement à la Constitution, il y a peu de limites aux propos que l'on peut tenir sur ces plateformes. On relèvera de plus que l'émergence d'une parole totalement libre sur internet a entraîné une remise en cause des autorités scientifiques et intellectuelles, dans une nouvelle vague d'individualisme que l'on pourrait qualifier d'intellectuel, ou de cognitif. Un phénomène qui participe au succès des thèses mensongères.

### Une extension de l'individualisme intellectuel ou cognitif

La polarisation politique touche également les médias démocrates. Sous la présidence Trump, de grands quotidiens considérés comme des modèles de sérieux et d'éthique journalistique, tels le *Washington Post* ou le *New York Times*, se sont éloignés de leur tradition d'objectivité pour défendre une ligne nettement à gauche. Ils ont même pu être accusés d'avoir succombé à l'hystérie anti-trumpiste et aux excès du progressisme sociétal *woke*.

On peut en conséquence observer aujourd'hui une profonde division de l'opinion publique américaine. Selon une enquête d'opinion menée à

l'automne 2020<sup>13</sup>, 80 % des démocrates et 77 % des républicains interrogés pensent que leurs concitoyens du parti opposé ne partagent pas les « valeurs et objectifs fondamentaux de l'Amérique » qui sont les leurs. Les deux partis sont de plus en plus éloignés sur l'ensemble des questions politiques et sociales, sans aucun point d'intersection. Cette division conduit la politiste Lilliana Mason à parler de tribalisme, ou de sectarisme, pour décrire le moment politique actuel<sup>14</sup>.

### *Un système électoral dérégulé*

Chaque composante du système électoral américain semble enfin souffrir de dysfonctionnement, le plus souvent au profit du camp républicain. Comment expliquer ce qui s'apparente à de véritables dénis de démocratie ? D'une part, la surreprésentation des zones rurales – plutôt républicaines – est inscrite dans le bicamérisme américain. D'autre part, les conservateurs sont persuadés, depuis les années 1960, que l'avancée des réformes progressistes est inexorable, et que leurs valeurs et leurs modes de vie vont disparaître. Considérant que leur survie est en jeu, ils estiment que tous les coups sont permis et exploitent toutes les possibilités de faciliter leurs victoires électorales.

Concernant la Chambre des représentants, le problème principal est lié au découpage des circonscriptions. Appelées « districts », elles sont au nombre de 435 dans le pays – autant que de représentants élus. Ces districts sont répartis en fonction du poids démographique des États (53 en Californie, 27 dans l'État de New York, un seul pour le Montana ou le Vermont, etc.). Tous les dix ans, à l'issue du recensement, les sièges sont redistribués entre les États pour tenir compte des évolutions démographiques. Les circonscriptions sont alors redessinées par la législature de l'État ou par des commissions particulières. Or, ces entités se montrent souvent partisans, cherchant à avantager un parti au détriment de l'autre. Elles peuvent ainsi regrouper les électeurs du parti adverse dans des circonscriptions à large majorité, beaucoup de leurs voix étant ainsi « gaspillées » – c'est le *packing*. À l'inverse, elles peuvent répartir les voix du parti adverse entre de nombreuses circonscriptions, de manière à ce qu'elles n'aient plus aucune chance d'élire leur candidat – c'est le *cracking*. On voit alors apparaître des circonscriptions aux formes alambiquées. En 1812, le gouverneur du Massachusetts Elbridge Gerry avait créé une circonscription qui ressemblait à une salamandre pour avantager son

13. « Only About One-in-Five Trump and Biden Supporters Say They Share the Same Core American Values and Goals », Pew Research Center, 9 octobre 2020.

14. L. Mason, *Uncivil Agreement: How Politics Became our Identity*, Chicago, University of Chicago Press, 2018.

parti – d'où le mot-valise de *gerrymandering*, créé à partir de Gerry et de *salamander*...

La pratique du *gerrymandering* s'est aggravée depuis le raz-de-marée républicain des élections de 2010, qui a investi de nombreuses législatures d'États d'élus conservateurs. Les redécoupages opérés au lendemain du recensement de 2010 ont souvent été indûment favorables au Parti républicain. Ainsi, lors des élections de mi-mandat de 2018, les démocrates ont remporté 48 % des votes en Caroline du Nord, mais seulement trois sièges à la Chambre, tandis que les républicains, avec un peu plus de 50 % des votes, remportaient les neuf autres sièges de l'État.

Le Sénat connaît pour sa part de vastes différences de représentation des électeurs selon les États. Il y a en effet deux sénateurs par État, quelle qu'en soit la population. Or, si la Californie et le Texas ont respectivement 39 et 29 millions d'habitants, le Wyoming en compte moins de 600 000. D'où une surreprésentation des États peu peuplés, constitués de zones rurales plutôt conservatrices, par rapport aux zones urbaines denses et très démocrates. Cette distorsion tient toutefois à un système fédéral dans lequel les petits États valent autant que les grands, et il semble difficile d'imaginer modifier la Constitution sur ce point.

Le système employé pour les élections présidentielles fait également l'objet de vives critiques. Par deux fois en 15 ans, le collège électoral formé des grands électeurs désignés par les citoyens dans chaque État a envoyé à la Maison-Blanche le candidat qui avait reçu le moins de voix au niveau national : G. W. Bush contre Al Gore en 2000 et Donald Trump contre Hillary Clinton en 2016.

Le problème tient ici au scrutin majoritaire à un tour employé dans 48 États sur 50<sup>15</sup>. Avec ce mode de scrutin, il suffit de gagner d'une courte majorité dans un État pour en remporter tous les grands électeurs. En 2016 par exemple, Trump a remporté le Michigan avec 13 000 voix d'avance et le Wisconsin avec 27 000 voix. Pendant ce temps, Clinton gagnait la Californie avec plus de 4,2 millions de voix d'avance. La répartition des électeurs dans le pays a donc permis à Trump de remporter 304 grands électeurs avec 62,9 millions de voix seulement, tandis que Clinton ne remportait que 227 grands électeurs en dépit de ses 65,8 millions de voix.

15. Le Maine et le Nebraska emploient une variante de scrutin proportionnel pour la désignation de leurs grands électeurs.

## L'atteinte au droit de vote des minorités

Enfin, la dérive la plus grave dans l'exercice de la démocratie américaine tient sans doute à la multiplication, depuis quelques années, des atteintes au droit de vote des minorités. Avec la décision de la Cour suprême *Shelby County v. Holder* de 2013, l'État fédéral a en effet cessé d'exercer le contrôle des lois électorales de certains États du Sud qu'avait mis en place le *Voting Rights Act* de 1965. Depuis, les entorses se multiplient, comme le montre l'exemple du Texas. Dans cet État, il faut désormais présenter une pièce d'identité avec photo pour voter, la liste des pièces acceptées étant précisée : les passeports et les licences de possession d'une arme de poing sont acceptés, tandis que les cartes d'étudiants des universités d'État ne le sont pas... À l'automne 2020, alors que le vote anticipé pour les présidentielles avait commencé, la Cour suprême du Texas a refusé d'étendre les conditions du vote par correspondance en dépit de la pandémie de COVID-19. Le 1<sup>er</sup> octobre, le gouverneur républicain ordonnait une fermeture massive de bureaux de vote, limitant leur nombre à un par comté, pour « empêcher les fraudes en temps de COVID-19 » ... Ces mesures ont affecté les populations urbaines et de couleur de façon disproportionnée.

La situation pourrait encore s'aggraver. Persuadés que l'élection de novembre 2020 a été frauduleuse, les États républicains redoublent actuellement de zèle pour adopter des mesures restrictives pour les futures élections. Le Brennan Center for Justice, centre de recherche sur le droit de vote de l'université de New York, tient le compte : au 24 mars 2021, les élus républicains dans les législatures fédérées ont introduit pas moins de 361 lois visant à entraver l'accès au vote, dans un total de 47 États.

En Géorgie, une loi a déjà été votée, puis signée par le gouverneur républicain Brian Kemp le 31 mars, qui met en place de nombreuses mesures rendant plus compliqués, voire impossibles le vote anticipé, le vote par correspondance, et le recours aux « urnes mobiles ». Surtout, elle pénalise le fait de distribuer de l'eau ou de la nourriture aux personnes qui attendent leur tour – souvent pendant plusieurs heures – pour voter. La mesure visant à interdire le vote anticipé du dimanche a toutefois été rejetée. En limitant la tradition des « âmes aux urnes » (*Souls to the Polls*), qui voit les électeurs noirs se rendre aux urnes le dimanche après les offices religieux, elle aurait beaucoup gêné le vote de la communauté afro-américaine.

Après les auditions du 2 mars 2021, on attend par ailleurs la décision de la Cour suprême *Brnovich v. Democratic National Committee*, relative à deux lois contestées de l'Arizona. La première prévoit de jeter les bulletins déposés par erreur dans le mauvais bureau de vote ; la seconde interdit la « récolte de bulletins » (*ballot harvesting*), quand des militants politiques ou associatifs recueillent les bulletins des électeurs pour les déposer dans les bureaux de vote. La confirmation ou l'infirmité de ces lois aura un impact national sur la protection du vote des minorités.

### *Vers une réforme du système électoral ?*

Les élus démocrates à la Chambre et au Sénat souhaitent corriger les dérives anti-démocratiques que connaissent les institutions américaines. Ils proposent en premier lieu le *John Lewis Voting Rights Advancement Act*, nommé en mémoire du militant des droits civiques et compagnon de Martin Luther King mort en juillet 2020 à l'âge de 80 ans. Ce projet de loi vise à restaurer le *Voting Rights Act* de 1965, et notamment le contrôle des lois des États par Washington supprimé par la décision Shelby de 2013.

Ces élus ont surtout rédigé un grand projet de loi, le *For the People Act*, dit aussi HR1 pour *House of Representatives 1* – soit le premier projet de loi déposé par la nouvelle législature, en signe de son importance. Ce texte va beaucoup plus loin que la restauration de la loi de 1965. Il vise tout d'abord à protéger l'accès des citoyens au vote, en établissant des normes et standards fédéraux pour les papiers d'identité pouvant être exigés des électeurs. Il garantirait aussi une période de vote anticipé et/ou par correspondance d'au moins 15 jours. Il rendrait obligatoire l'inscription automatique des citoyens majeurs sur les listes électorales, et autoriserait les inscriptions le jour du vote, et en ligne. Une autre mesure phare très attendue par la communauté afro-américaine consisterait à rétablir le droit de vote pour les personnes sorties de prison.

Le projet de loi HR1 prévoit également des mesures relatives aux élections à la Chambre, avec l'idée d'imposer des commissions non partisans pour le découpage des circonscriptions pour lutter contre le *gerrymandering*. Une dernière partie très ambitieuse de la loi concerne le financement des campagnes et de la vie politique. Il s'agirait de revenir par la voie législative sur l'arrêt *Citizens United* de 2010 qui déplaçonne les contributions, et de renforcer les mécanismes actuellement inopérants de financement public des campagnes électorales pour les sièges du Congrès.

La loi HR1 évoque enfin l'idée de faire accéder au statut d'État de l'Union le District de Columbia (où se trouve Washington), ainsi que d'autres territoires comme Porto Rico. Ces nouveaux États recevraient eux aussi deux sénateurs, et comme ils sont plutôt démocrates, cela diluerait

la surreprésentation des États républicains au Sénat<sup>16</sup>. Ce projet ancien est porté actuellement par le projet de loi HR51, dit *Washington, DC, Admission Act*, réintroduit à la Chambre début janvier.

### *L'entrave du filibuster*

Reste à savoir, bien entendu, si ces ambitieux projets de réforme pourront être votés par le Congrès. La majorité démocrate à la Chambre sera suffisante. En revanche, avec une majorité démocrate de 51 sur 50 (avec la voix de la vice-présidente), toute avancée au Sénat pourrait être empêchée par la procédure d'obstruction parlementaire du *filibuster*, qui ne peut être surmontée que par une majorité de 60 sénateurs sur 100.

L'élément-clé est donc la remise en cause de cette procédure de *filibuster*, qui pourrait être adoptée par une majorité simple au Sénat. La décision sera toutefois difficile pour les élus de la chambre haute, y compris démocrates, car cela reviendrait pour eux à se priver de l'un de leurs pouvoirs les plus importants (même si certaines restrictions lui ont été récemment apportées<sup>17</sup>). Ils pourraient regretter cette suppression lorsqu'ils feront face de nouveau à un président républicain.

Une solution actuellement évoquée consisterait à réintroduire la méthode initiale du *filibuster*, qui exigeait que les sénateurs débattent réellement devant leurs pairs pour bloquer l'avancée du travail législatif. Depuis une réforme de 1975 en effet, la simple menace de procéder à un *filibuster* est devenue suffisante pour stopper net le passage au vote, ce qui a facilité la multiplication des recours à cette méthode. On ne voit plus de sénateur débattre plus de 24 heures d'affilée, comme l'avait fait le sénateur de Caroline du Sud Strom Thurmond en 1957. Au printemps 2021, même le sénateur démocrate centriste Joe Manchin (Virginie occidentale), pourtant hostile à beaucoup de projets de la nouvelle administration, se montre favorable à cette restauration.

\* \* \*

16. S. Alsabbagh, « L'inégalité du Collège électoral aux États-Unis : comment réparer la démocratie américaine ? », *Chroniques américaines*, Ifri, 16 octobre 2020, disponible sur : [www.ifri.org](http://www.ifri.org).

17. Depuis des réformes des années 2010, le *filibuster* ne peut plus être employé lors des votes de confirmation des personnes désignées par l'exécutif pour les grands postes de l'administration, les ambassades, et l'ensemble des postes judiciaires (y compris la Cour suprême). La procédure de réconciliation, adoptée en 1974, permet également de limiter les heures de débat, et donc d'interdire le *filibuster*, pour les lois comportant des éléments budgétaires.

Le rôle excessif de l'argent, la polarisation du discours médiatique et les attaques contre le droit de vote sont les principaux problèmes qui entravent le fonctionnement de la démocratie américaine. Ils ont conduit dans les années récentes à la radicalisation des esprits, aussi bien à gauche qu'à droite. Si l'élection de Trump en 2016, sur des thèmes populistes, n'a pas permis de remettre en route la promesse de prospérité pour les classes moyennes qui est au fondement du contrat social américain, il semblerait en revanche que l'administration Biden, en place depuis janvier 2021, s'attache à être véritablement transformationnelle sur ce point.

Les immenses plans de relance économique annoncés par le président, qui pourront vraisemblablement être adoptés par le Congrès grâce à une procédure qui contourne le *filibuster*, signent la fin du cycle libéral entamé dans les années 1980. Les grands projets de réforme électorale, autour de la loi HR1, en revanche, auront plus de mal à être votés. Ils sont cependant absolument cruciaux pour que la démocratie américaine reprenne tout son sens.



---

**Mots-clés :**

États-Unis  
Institutions politiques  
Système électoral  
Administration Biden